MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-271

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 05 JUIN 2026, par madame Le Clainche Marie-Paule, présidente de l'association « Chapelle de Lojean »

ARRETE

Article 1er : Madame Le Clainche est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le dimanche 21 juin 2026 de 11h00 à 20h00, à Lojean 56500 Moréac, à l'occasion du Pardon de Lojean. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 05/06/2026

Pour Le Maire,

